

AVIS D'URBANISME

AFFICHAGE D'UNE DECISION D'OCTROI **DE PERMIS D'URBANISME**

Dossier n° PUCODT/2024/0206

Il est porté à la connaissance du public qu'un permis d'urbanisme a été délivré en date du 6/01/2025 par la Fonctionnaire déléguée pour l'abattage de 3 arbres remarquables situés avenue Belle Vue, sous réserve de:

- réaliser l'abattage le plus rapidement possible et avant la période de nidification (hors 1er avril et 31 juillet),
- réaliser la replantation de 3 nouveaux sujets de même essence (avec tuteur et attaches) de force minimum 10/12 à 1.00 mètre du sol,
- procéder au préalable au rognage des souches sur une profondeur de 30 cm dans le sol et à l'apport de terre arable afin de pouvoir replanter aux mêmes endroits et d'éviter toute contamination éventuelle future avec le pourridié en place,
- assurer un suivi en cas de mortalité des plants et remplacer ces plants sans délai,

Conformément à l'article D.IV.70 du CoDT, le présent avis est affiché sur le terrain à front de voirie et visible à partir de celle-ci, et ce, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée des travaux.

Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale de Waterloo, service de l'urbanisme, rue François Libert, 28 - 1^{er} étage du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

La consultation se fera uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance, soit par téléphone au 02/352.99.31, soit par courrier électronique à l'adresse suivante: urbanisme@waterloo.be

Un recours en annulation et/ou en suspension peut être introduit sur requête contre la décision précitée, dans les soixante jours de la notification de la décision par toute personne intéressée et par lettre recommandée au greffe du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles ou via leur site: e-ProAdmin.